



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

UNITE TERRITORIALE SUD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société PRAUTHOY PV
en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol
sur le territoire de la commune de LE MONTSAUGEONNAIS

Par arrêté préfectoral n° 52-2022-01-00131 du 31 janvier 2022, est organisée du lundi 21 février 2022 au vendredi 25 mars 2022 jusqu'à 17h00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire n°052 405 20S0005 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Le Montsaugeonnais, d'une puissance supérieure à 250 kW crête, déposée par la société PRAUTHOY PV, représentée par Monsieur DEBONNET Mathieu et située 55 Allée Pierre Ziller – Atlantis- Sophia Antipolis à Valbonne (06560).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact :

– sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Le Montsaugeonnais, située 3 rue de la Gare – PRAUTHOY- 52190 Le Montsaugeonnais, (siège de l'enquête), aux heures d'ouverture aux publics, (les lundis de 11h à 12h30, les jeudis de 17h à 18h00 et les vendredis de 13h30 à 14h30).

– sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Construction-d-une-centrale-photovoltaique-au-sol-Commune-Le-Montsaugeonnais>

– sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel -52200 LANGRES aux horaires suivants : du Lundi au Vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30.

Le public pourra faire part de ses observations :

– sur le registre d'enquête déposé en mairie de Le Montsaugeonnais aux heures d'ouverture au public (les lundis de 11h à 12h30, les jeudis de 17h à 18h00 et les vendredis de 13h30 à 14h30).

– par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Le Montsaugeonnais, (siège de l'enquête (3 rue de la Gare – PRAUTHOY- 52190 Le Montsaugeonnais) ;

– par voie électronique à l'adresse : ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr.

Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Construction-d-une-centrale-photovoltaique-au-sol-Commune-Le-Montsaugeonnais>

Monsieur Francis MICHEL, Ingénieur Conseil Indépendant, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, en mairie de Le Montsaugeonnais :

- le samedi 26 février 2022 de 15h00 à 17h00 ;
- le jeudi 03 mars 2022 de 15h00 à 17h00 ;
- le samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 25 mars 2022 de 15h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et à la mairie de Le Montsaigeonnais. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la société PRAUTHOY PV , représentée par Monsieur DEBONNET Mathieu et située 55 Allée Pierre Ziller – Atlantis- Sophia Antipolis à Valbonne (06560) ou par courriel : lauriane.pradeau@tse.energy ou auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse : ddt-uts@haute-marne.gouv.fr, soit par voie postale à :DDT 52 - Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel – 52200 LANGRES.